

2. Généralement on est debout pour les prières qu'on adresse directement à Dieu ou à ses saints, à genoux pour des paroles qui expriment plus particulièrement l'adoration, la foi ou un profond sentiment d'humilité ou de contrition, enfin assis lorsque les paroles sont plutôt narratives qu'invocatives.

3. Le *Missel* et le *Cérémonial des évêques* (2) indiquent fréquemment, surtout pour la messe, les diverses positions que doivent prendre non seulement le clergé, mais aussi le peuple fidèle pour qui d'ailleurs est institué le culte public. On s'y conforme généralement, en ce pays, et peut-être mieux que dans d'autres, surtout à la messe et aux vêpres de chaque dimanche et fête d'obligation, mais on peut y désirer plus d'uniformité et surtout qu'on observe ces mêmes règles dans les autres offices. C'est pour faciliter ce progrès édifiant et par suite très désirable que, à la demande de plusieurs, on présente ici, avec les règles précises de la liturgie, des conseils et des suggestions qui les compléteront heureusement (*).

Commençons par les règles générales qu'on doit observer dans toute assemblée religieuse aussi bien que dans une visite isolée à l'église.

(chap. IV, v. 42) des fervents chrétiens de Jérusalem que leur ardente charité avait portés à mettre d'eux-mêmes leurs biens en commun.

(2) Le *MISSALE ROMANUM* dans ses *Rubricae generales*, titre XVII et le *CAEREMONIALE EPISCOPORUM* livre I, chap. V et livre II, chap. VII, contiennent les principaux mouvements que doivent observer le clergé et les fidèles aux offices de l'église, surtout à la messe. Il y a trois siècles, un cérémoniaire indiquait par des signaux au peuple quand il devait s'asseoir, se lever, ou s'agenouiller. Maintenant ces signaux se donnent au chœur et suffisent aux fidèles de la nef qui doivent y être attentifs.

(*) L'auteur a fait cette étude, à la demande d'un zélé curé de Montréal qui se propose d'en distribuer des exemplaires à tous ses paroissiens. Mais on a cru préférable de rédiger ce travail avec plus de détails à l'usage du clergé et d'en faire ensuite un résumé disposé en un format plus petit et plus commode pour les fidèles auxquels on voudra bien les distribuer.